



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Pôle emploi

Question écrite n° 38666

Texte de la question

Mme Huguette Bello alerte M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la répartition des moyens de Pôle emploi entre les régions. En effet, les chiffres que Pôle emploi vient, pour la première fois, de publier font apparaître de fortes disparités entre les régions : si la moyenne nationale s'établit à 166 chômeurs par conseiller, l'écart varie du simple au double. En Picardie, un conseiller suit en moyenne 150 chômeurs tandis qu'en Corse il en suit 66. Dans les outre-mer, la situation est encore plus alarmante. À La Réunion, un conseiller a en moyenne la charge de 222 demandeurs d'emploi. C'est la région qui dispose des moyens les plus faibles pour le suivi des chômeurs. Cette publication révèle en outre le décalage entre l'attribution des moyens et la réalité de l'emploi régional. Ces inégalités se retrouvent au niveau des agences : celles qui disposent des moyens les plus faibles sont souvent situées dans les territoires où le chômage est le plus élevé. La référence aux parcours différenciés ne remet pas fondamentalement en cause les inégalités globales révélées par cette récente publication. À la Réunion, qu'il s'agisse de l'accompagnement renforcé, guidé ou du suivi, les conseillers de Pôle emploi dépassent largement les effectifs prévus par les conseillers. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour mettre un terme à ces importantes inégalités régionales afin qu'un chômeur, quel que soit son lieu de résidence, puisse prétendre au même accompagnement lorsqu'il s'adresse à Pôle emploi.

Texte de la réponse

La publication de Pôle emploi en date du 20 novembre 2013 relative aux nouvelles modalités d'accompagnement des demandeurs d'emploi fait état, au 1er septembre 2013, de la taille des portefeuilles par agences et par modalités d'accompagnement. Cette étude, basée sur 2 371 000 demandeurs d'emploi suivis et accompagnés, laisse en effet apparaître des disparités entre les territoires relatives à la taille des portefeuilles par conseiller référent. Ces écarts doivent être analysés avec précaution au vu, notamment, des spécificités territoriales ainsi que de la répartition des demandeurs d'emploi entre les trois modalités de suivi et d'accompagnement mises en place depuis janvier 2013 par Pôle emploi (accompagnement renforcé, accompagnement guidé et le suivi et l'appui à la recherche d'emploi). Deux actions correctrices devraient permettre de remédier à ces disparités : - l'opération de recrutement de 2 000 conseillers en contrat à durée indéterminée (CDI) annoncée en mars 2013 par le Premier ministre qui n'avait pas produit tous ses effets à la date de cette étude, tous les recrutements n'ayant pas été encore effectués : la répartition de ces 2 000 ETP entre régions et agences d'une même région a été effectuée de manière à corriger ces écarts de ressources. Un effort particulier a été fait à destination des agences situées en zone urbaine sensible et des agences accompagnant une forte proportion de demandeurs d'emploi y résidant qui bénéficieront de 20 % de ces recrutements. - La pérennisation des maisons de services au public et la généralisation de ce dispositif d'ici à 2017 : afin de lutter contre les inégalités territoriales, Pôle emploi s'est engagé depuis 2010 avec huit autres opérateurs (CNAF, CNAMTS, CNAV, La Poste entre autres) dans l'expérimentation « plus de services au public » dont l'objet est de mutualiser les services publics répondant aux besoins des usagers dans les territoires peu denses. Pôle emploi est de fait le premier opérateur dans les relais de services publics, avec une présence dans

70 % de ces structures. L'objectif d'égalité à l'accès territoriale en matière de service au public a été réaffirmé récemment par le Premier ministre avec l'annonce de la création, d'ici 2017, de 1 000 nouvelles maisons de services au public ainsi que le lancement de l'animation nationale de ce réseau dès la fin de l'année 2014.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38666

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10304

Réponse publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 1125